



Conseil local  
Bagnères de Luchon

## **PETITION A L'ATTENTION DU RECTORAT DE TOULOUSE**

Vu l'incapacité récurrente du Rectorat de respecter le code de l'Education (articles L.111.1 et L-111.2) qui impose une obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires.

Par cette pétition je demande une modification du contrat de travail des enseignants.

**1°** Qu'il soit interdit à toute femme d'accoucher et d'avoir un congé maternité pendant le temps scolaire. Un calendrier d'ovulation Education Nationale sera offert à chaque enseignante non ménopausée.

**2°** Que tout homme, ayant pour ambition de procréer, s'engage à ne pas prendre de congé paternité sur un temps scolaire. Des préservatifs seront distribués à chaque rentrée.

**3°** Que tout(e) enseignant(e) renonce à toute opération (sauf urgence vitale) sur le temps scolaire.

**4°** Que tout(e) professeur(e) en cas de blessure (même multiple) accepte de serrer les dents et d'assurer les cours. Un kit de premiers secours sera éventuellement distribué au personnel pour parer à des risques de saignement important durant le cours ou tout évanouissement.

**5°** Si malgré tout, l'enseignant(e) n'assure pas son cours. Etant donné que le Rectorat n'assure pas le service de remplacement (même opération annoncée plusieurs mois à l'avance ou congé maternité), et cela quel que soit la matière. Le professeur devra obligatoirement s'engager à trouver son ou sa propre remplaçant(e). Pour lui faciliter la tâche et comme cela se pratique déjà, le ou la remplaçant(e) aura comme unique obligation d'être détenteur d'un BAC + 3. Aucune compétence pédagogique ne sera requise ni aucun casier judiciaire vierge exigé.

Vu les conditions de travail des enseignants (classes surchargées, salaire inférieur à la moyenne de l'OCDE, etc.), je pense que ces nouvelles exigences suivent parfaitement l'évolution de la dégradation des services publics.

